



DEVELOPMENT COMMITTEE
(Joint Ministerial Committee
of the
Boards of Governors of the Bank and the Fund
on the
Transfer of Real Resources to Developing Countries)



SIXTY-FOURTH MEETING
OTTAWA, ONTARIO, CANADA
November 18, 2001

DC/S/2001-0052 (F)

November 16, 2001

Declaration de S.E. Fathallah Oualalou
Ministre de l'Economie, des Finances,
de la Privatisation et du Tourisme
Du Maroc

Je voudrais tout d'abord présenter mes sincères remerciements aux autorités et au peuple canadiens pour avoir accepté d'abriter la 64^{ème} réunion du Comité du développement dans cette conjoncture difficile marquée par les événements tragiques du 11 septembre 2001.

En ces circonstances, je voudrais au nom du groupe que je représente condamner les actes terroristes perpétrés contre New York et Washington qui sont contraires aux valeurs universelles d'humanisme, de paix et de tolérance.

Je voudrais également exprimer notre profonde tristesse pour les pertes humaines causées par ces actes.

Je saisis également cette occasion pour lancer un appel à la communauté internationale pour renforcer l'aide humanitaire au peuple de l'Afghanistan.

Cette tragédie devrait inciter la communauté internationale à une réflexion sur les voies et moyens pour faire prévaloir les règles du droit et de l'équité à l'échelle mondiale.

Le respect de tels principes, passe par le rétablissement des droits des peuples opprimés et principalement ceux du peuple palestinien à jouir de son indépendance au sein d'un Etat souverain avec comme Capitale AL QODS ACHARIF.

Dans ce contexte, le choix par notre Comité du thème de l'impact des événements du 11 septembre et la réponse du Groupe de la Banque mondiale face à ces événements, nous paraît pertinent.

En effet, les événements du 11 septembre ne manqueront pas d'avoir des répercussions non seulement sur l'évolution de l'économie mondiale mais également sur les relations internationales en général.

Bien que difficile à évaluer à ce stade, l'impact de ces événements sur les économies en développement sera vraisemblablement important dans la mesure où ils interviennent dans une conjoncture de net ralentissement de la croissance mondiale accompagné d'un repli des flux globaux des capitaux vers ces pays.

De ce fait, nous appuyons l'initiative de la Banque visant la mise en place avec les partenaires de développement une stratégie d'appui aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire pour faire face aux répercussions des événements susvisés.

Dans le cadre de cette stratégie, il est nécessaire que la Banque poursuive son travail d'évaluation de l'impact de ces événements sur les pays en développement en tenant compte de leurs spécificités afin de leur apporter l'appui adéquat en matière de croissance et de lutte contre la pauvreté.

Dans la perspective d'un tel appui, la Banque devrait accorder une attention particulière à certains secteurs tel que le tourisme, les transports aériens et les exportations qui sont les plus touchés par ces événements.

De même, la stratégie d'appui devrait porter sur la mise en place d'instruments financiers adaptés aux besoins des pays en développement ainsi que d'un programme d'assistance technique ciblé destiné au renforcement de leurs capacités institutionnelles.

Il nous paraît également opportun que la Banque envisage l'amélioration des conditions financières de ses ressources notamment à travers la révision à la baisse des coûts des prêts de cette institution.

Parallèlement à ces actions, la Banque et ses partenaires sont appelés à engager une réflexion sur la mise en place de mécanismes d'allègement de la dette en faveur des pays à revenu intermédiaire à l'instar de l'initiative de réduction de la dette des pays pauvres très endettés.

De tels mécanismes seraient d'autant plus nécessaires que la majorité des pays à revenu intermédiaire supportent un fardeau de la dette qui entrave leur croissance et leur développement économique et social.

Par ailleurs, pour promouvoir le développement durable dans les pays en développement, le Groupe de la Banque et en particulier la Société financière internationale devrait accorder une attention particulière au développement du secteur privé dans ces pays, toutes régions confondues, dans la mesure où ce secteur permet la dynamisation de la croissance et la création d'emplois.

Les pays industriels, pour leur part, ont un rôle particulier à jouer dans la promotion de la croissance mondiale et l'atténuation des effets des événements du 11 septembre dernier.

Ainsi, le ralentissement de la croissance dans les pays industriels ne doit pas se traduire par la réduction du volume de l'aide publique au développement. Au contraire les événements du 11 septembre militent en faveur d'un renforcement de cette aide.

L'accroissement de l'Aide publique devrait s'accompagner par davantage d'ouverture des marchés des pays développés aux exportations des pays en développement notamment des produits agricoles.

A cet effet, les pays industrialisés devraient lever les barrières tarifaires et non tarifaires qui se traduisent par des coûts pour les pays en développement de 57 milliards de \$ annuellement soit plus que le montant de l'Aide publique au développement que reçoivent ces pays.

Nous nous félicitons, dans ce cadre, de l'accord obtenu à l'issue de la conférence ministérielle de l'OMC à DOHA, sur un calendrier de négociations notamment pour l'agriculture et les services.

Nous espérons que le prochain round de négociations permettra de prendre en considération les intérêts des pays en développement et d'enregistrer des avancées significatives vers l'instauration d'un système commercial multilatéral plus équitable.

L'instauration d'un tel système constitue, à notre sens, l'une des conditions du développement durable. A ce titre, le choix de la préparation de la conférence des Nations Unies sur le financement du développement comme thème de notre réunion nous paraît également approprié.

Nous savons tous que le système des Nations Unies a joué un rôle important dans la promotion du développement durable à travers le monde. A ce propos, nous pensons que ce rôle est appelé à s'accroître pour répondre aux objectifs que la communauté internationale s'est fixés lors du sommet du millénaire notamment en matière de lutte contre la pauvreté.

La concrétisation des objectifs de ce sommet nécessite la mise à la disposition des institutions multilatérales des moyens suffisants leur permettant de s'acquitter de leur mandat. Ces institutions devront mettre en place des dispositifs novateurs d'octroi de l'Aide aux pays pauvres leur permettant l'appropriation de leurs stratégies de développement.

Les pays en développement, devraient également pouvoir bénéficier des flux des investissements privés étrangers par la mise en place de politiques appropriées, soutenues par notre institution et visant à améliorer l'environnement de l'investissement.

Nous appuyons les efforts de la Banque, du Fonds et des pays contributeurs pour la mise en oeuvre de l'initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés qui ont permis à 24 pays d'atteindre le point de décision.

Toutefois, la concrétisation des objectifs de cette initiative reste, somme toute, limitée dans la mesure où seuls 3 pays sont parvenus à atteindre le point d'achèvement. A cet égard, il serait opportun d'envisager une révision de cette initiative pour que l'ensemble des pays éligibles puissent en bénéficier.

Afin de réaliser les objectifs de cette initiative, nous appelons également les donateurs à apporter les ressources nécessaires pour assurer la contribution des banques multilatérales de développement notamment la Banque africaine de développement à ladite initiative.

Nous nous félicitons également des progrès accomplis au niveau de la mise en place des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté notamment l'élaboration par 38 pays de leurs cadres stratégiques intérimaires.

Par ailleurs, nous appuyons les efforts de la Banque mondiale et du Fonds en concertation avec les autres institutions multilatérales et bilatérales visant l'harmonisation des normes et procédures sur la base des pratiques reconnues sur le plan international.

Enfin, l'éducation étant un des facteurs du développement durable, nous appuyons les actions de la Banque et de l'ensemble des partenaires de développement pour la concrétisation des objectifs de généralisation de l'éducation de base à l'horizon 2015 et l'élimination des disparités du genre dans les écoles avant 2005.